



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau du contrôle de légalité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**30 NOV. 2021**

Proposant une consultation du public sur le projet d'arrêté portant dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels par la communauté de communes Loué Brûlon Noyen

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 123-19-1 ;

Vu la demande de dérogation à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels de la communauté de communes Loué Brûlon Noyen ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Le projet d'arrêté préfectoral ainsi qu'une note d'information sont mis à la consultation du public du 3 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

**ARTICLE 2** – Cette consultation sera organisée par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques » puis « intercommunal ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques »
- ou en adressant ses observations à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du contrôle de légalité) - place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9 avant la fin du délai de la consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté préfectoral éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe, après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

**ARTICLE 3** – Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**LE PRÉFET,**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



**Éric ZABOURAEFF**